

# FLASH INFO

## Le Président de la République lance les réformes de la chasse française.

Issy-les-Moulineaux le 20 février 2018

Le Président de la République a reçu le 15 février 2018 à l'Élysée Willy Schraen, le président de la Fédération Nationale des chasseurs, en présence de ses conseillers ainsi que de Thierry Coste et François Patriat, sénateur de Côte d'Or. L'objectif était de faire le point sur l'avancement des réformes de la chasse française destinées à mieux intégrer la chasse dans les politiques environnementales et rurales. Willy Schraen a fait état des premiers résultats positifs des réformes structurelles engagées avec le ministre de tutelle de la chasse sans cacher les sujets qui font encore débat avec Nicolas Hulot depuis quelques semaines.

Le chef de l'État a rappelé qu'il avait pris des engagements personnels très clairs durant la campagne présidentielle, notamment au congrès de la FNC et qu'il avait lui-même souhaité que François Patriat négocie et signe les 30 propositions de réforme proposées par le monde de la chasse au nom de la République en Marche dans le cadre des élections législatives. Le Président de la République ayant rappelé que ses engagements seraient tenus, le sujet des chasses traditionnelles a fait l'objet d'un bref échange compte tenu de ses positions antérieures très explicites. Néanmoins concernant la vénerie, Emmanuel Macron a demandé que la FNC organise la concertation pour proposer des solutions sur la gestion des animaux chassés qui pénètrent dans les villages.

Dans une ambiance studieuse et très cordiale, Willy Schraen a pu débattre avec le Président de la République de deux réformes ambitieuses.

1/ La mise en place d'une véritable approche "adaptative" de la gestion de l'ensemble des espèces chassables ou non. Le chef de l'État souhaite qu'un bilan global de toutes les espèces migratrices ou sédentaires soit établi chaque année à la fin du printemps et que des décisions, en corrélation avec les chasseurs, puissent être adaptées en conséquence d'un bilan partagé et accepté. La volonté de l'État sera de garantir la cohérence de débats scientifiquement objectifs sur chaque sujet traité. La protection complète soumise à une vision doctrinaire de part et d'autre doit se transformer en une approche pragmatique et moderne de la gestion de toutes les espèces. Le système de renseignement en ligne des prélèvements par application téléphonique dédiée, proposé par la FNC, a donc reçu l'approbation du chef de l'État. Cette nouvelle approche sera portée par la France au niveau européen et sera d'abord mise en œuvre dès le mois de février 2019 sur l'oie cendrée, afin de permettre la régulation de cette espèce surabondante et problématique à l'échelle européenne. Les cas du cormoran et de la pêche de loisir du bar ont aussi été évoqués, et les mêmes méthodes de gestion devront être appliquées.

## FLASH INFO

La chasse et la pêche ne doivent plus être les seules variables d'ajustement en cas de baisse significative des effectifs européens d'une espèce, mais un outil quantitatif adaptable si besoin, à condition de traiter en amont les causes réelles des problèmes.

2/ La réforme du permis de chasser. Le chef de l'Etat a donné son feu vert pour réorienter les flux financiers issus du monde cynégétique, tout en favorisant un permis de chasser plus accessible financièrement pour les chasseurs nationaux. La proposition à 200€ pour un permis national est validée dans le droit fil des engagements du Président de la République sur le développement de la chasse dans les territoires ruraux, ainsi que le tourisme cynégétique qui en découle. Il a été clairement rappelé que le permis départemental ne subirait aucune modification de coût pour l'ensemble des chasseurs souhaitant chasser dans leur seul département. Cette réforme implique également une proposition concernant la dotation financière des fédérations régionales à des fins principalement scientifiques et dans une meilleure application des politiques environnementales régionales.

Au final, et pour que la compétitivité des permis départementaux soit préservée, une réflexion globale sur le coût prohibitif de certains timbres sangliers lié directement à des dégâts de gibier non maîtrisés devra être menée, se basant sur l'ensemble des moyens mis à disposition des fédérations comme le timbre, le bracelet et la contribution territoriale. Cette réforme ne devra pas conduire à la réduction des moyens de l'ONCFS, qui joue un rôle essentiel de police environnementale et qui est aussi une police de proximité indispensable à l'échelon départemental, aux élus locaux et à tous les gestionnaires des espaces et des espèces.

De nombreux autres sujets concernant la chasse, l'impact de la gestion forestière et agricole, les pesticides, et la ruralité en général ont été abordés et ont fait l'objet d'un échange passionné.

Le président de la FNC a insisté sur l'importance du bénévolat dans le monde associatif rural et a plaidé pour que des incitations existent pour les bénévoles de ces associations. Une prochaine audience avec le Président de la République est prévue en juin afin de faire le point sur l'avancement des négociations européennes et des différentes réformes qui vont être lancées.

Au regard du passé, cela démontre un changement radical de méthode, décidé par Emmanuel Macron, à l'égard du monde de la chasse et plus généralement de la ruralité. Pour Emmanuel Macron qui assume pleinement ses racines provinciales et rurales, la chasse doit rester un formidable atout pour la biodiversité et le développement des territoires ruraux. Pour lui, la chasse va au-delà d'être un simple loisir sportif, en étant pour beaucoup de chasseurs un véritable mode de vie. C'est pour cette raison qu'il souhaite consolider cette dynamique rurale qui existe dans toutes nos régions avec le réseau associatif de la chasse française.